



A la  
Délégation suisse du Conseil Rhénan  
Dr Christian von Wartburg  
Grand Conseil de Bâle-Ville  
Président du Conseil Rhénan  
Services parlementaires du canton de  
Bâle-Ville  
Hôtel de ville  
Marktplatz 9  
CH-4001 Bâle

Liestal, le 14 février 2022

## **Résolutions du Conseil Rhénan du 17 septembre 2021 : prise de position de la CGNO**

Monsieur,

Par courrier du 24 septembre 2021, la Délégation suisse du Conseil Rhénan a porté à la connaissance de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) les résolutions adoptées par le Conseil Rhénan lors de sa séance plénière du 17 septembre 2021. J'ai le plaisir de vous transmettre par la présente la position commune des cantons de la Suisse du Nord-Ouest au sujet des résolutions susmentionnées.

### **Garantir le financement de l'apprentissage transfrontalier**

Le projet franco-allemand Interreg V « Erfolg ohne Grenzen / Réussir sans frontières » a permis de créer des opportunités de formation transfrontalière dans les régions allemande et française du Rhin supérieur. La CGNO salue les efforts déployés pour faire vivre ce projet et le pérenniser. Par la présente résolution, le Conseil Rhénan incite en outre à tenir compte de la perspective des collectivités territoriales suisses dans l'espace du Rhin Supérieur. A ce propos, la CGNO souligne qu'une participation suisse exigerait la modification de nombreuses bases légales. Il apparaît donc plus judicieux de promouvoir l'expérience professionnelle transfrontalière par le biais de stages et d'améliorer les possibilités de formation professionnelle dans le pays voisin.

Du point de vue de la CGNO, la pleine participation de la Suisse au programme Erasmus+ est également primordiale pour transmettre aux jeunes Suisses les compétences dont ils ont besoin dans une société de plus en plus mobile, multiculturelle et numérique. Erasmus facilite l'accès aux programmes d'échange pour les personnes en formation professionnelle. Il leur permet d'acquérir des expériences pour mieux s'insérer sur un marché du travail compétitif et international.

## **Faire avancer la reconnaissance transfrontalière des qualifications professionnelles**

Dans la région du Rhin supérieur, le « Certificat Euregio » offre depuis plusieurs années déjà aux jeunes l'opportunité d'améliorer leurs chances sur le marché du travail en effectuant, pendant leur période de formation, un stage en entreprise dans le pays voisin. De leur côté, les entreprises participantes peuvent augmenter l'attractivité de leurs offres de formation en proposant une qualification transfrontalière à leurs jeunes en formation. A l'issue de la formation, cette expérience de mobilité professionnelle est validée par le « Certificat Euregio ». Par ailleurs, l'expérience d'apprentissage acquise dans la région du Rhin supérieur peut être reconnue par l'« Europass Mobilité » délivré par l'Union européenne. La CGNO salue la proposition destinée à améliorer les possibilités de stages professionnels transfrontaliers. Il semble toutefois important d'associer davantage les acteurs économiques et les entreprises à cette démarche.

Améliorer la reconnaissance transfrontalière des qualifications professionnelles est, du point de vue de la CGNO, un objectif majeur et un élément essentiel pour garantir un espace intégré de travail, d'emploi et de formation dans la région du Rhin supérieur. La reconnaissance des qualifications professionnelles est garantie depuis juin 2002 par l'accord sur la libre circulation des personnes signé entre l'Union européenne et la Suisse. Des procédures de reconnaissance existent pour les professions réglementées.

## **Réduire le risque de pollution des eaux souterraines du fossé rhénan en appliquant le principe de précaution**

La CGNO salue la résolution visant à réduire le risque de pollution des eaux souterraines. Elle accorde une grande importance à la protection des eaux souterraines dans la région du Rhin supérieur, rappelle que les contaminations peuvent persister très longtemps dans les eaux souterraines et soutient par conséquent les mesures de prévention contre les atteintes à l'environnement. Le groupe de travail Environnement de la Conférence du Rhin supérieur est un organe important qui a pour vocation de coordonner au plan transfrontalier les questions liées à la protection et à la gestion des eaux souterraines. La CGNO attire en outre l'attention sur le guide pratique supracantonal, édité par la Commission pour la protection de l'environnement de la Suisse du Nord-Ouest, sur le thème de l'entreposage des matières dangereuses. Ce guide offre une vue d'ensemble complète des principaux aspects déterminants pour la sécurité dans le cadre de l'entreposage de substances dangereuses. Il permet ainsi de mieux identifier les substances dangereuses, d'optimiser leur entreposage et de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent.

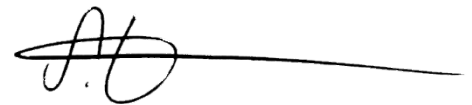
Merci d'avoir pris note de ces informations.

Avec nos salutations les meilleures

La Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest



Dr Markus Dieth, conseiller d'Etat du canton d'Argovie  
Président de la Conférence



Simone Leibundgut  
Secrétaire de la Conférence